



Association Scolaire Intercommunale Orbe & Région
p.a. Administration communale
Rue du Collège 14
1372 Bavois

Rentrée scolaire 2025-2026

Etablissement primaire d'Orbe et environs

Transports scolaires

Pour toute question concernant les transports, s'adresser à la société : MicroGIS, Rue des Jordils 40 Case postale 60 1025 St-Sulpice VD, Tél : 021 552 03 18.

Les élèves concernés reçoivent un courrier de la société MicroGIS avec les abonnements ou contremarques ou procédure pour les obtenir.

Cantine scolaire

Les élèves 3-8 P enclassés à Chantemerle, les 5-6P enclassés dans d'autres collèges pouvant se déplacer seuls (aucun transport n'est assuré, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents sur le chemin entre l'école et le restaurant scolaire) et les 9-11 S enclassés à Montchoisi ont la possibilité d'y manger des repas chauds et équilibrés ou d'y consommer leurs propres pique-niques, des fours à micro-ondes sont à disposition. Le restaurant est ouvert tous les jours sauf le mercredi de 12h00 à 14h00 en deux services.

Les repas sont servis sur inscription uniquement et les parents gèrent le compte de leur enfant par le biais de l'application MaCantine. Les prestations sont payées en avance. www.asior.monportail.ch. Des surveillantes assurent le bon déroulement des repas et accompagnent les élèves 3 à 8P sur le temps de midi dès 12h00. Les élèves 9 à 11S ont accès au restaurant dès 12h30 mais sans surveillance.

Repas + encadrement pour les 3-8P : CHF 15.-

Pique-nique + encadrement 3-8P : CHF 5.-

Repas 9-11S sans encadrement : CHF 12.-

Pique-nique sans encadrement 9-11S : CHF 2.-

Finance d'inscription annuelle : CHF 28.-

Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés s'adressent à tous les élèves du primaire des degrés 3P à 8P.

Ils ont lieu les lundis, mardis et jeudis après l'école dès le 1er lundi du mois de septembre. Dans la mesure du possible, ils se déroulent dans le village de domicile de l'élève.

L'élève est accueilli par un animateur et bénéficie d'une petite collation avant de commencer les devoirs. En principe, la durée des devoirs surveillés est de 1h30. Il s'agit cependant de rappeler que la responsabilité en matière de devoirs, la vérification des notions acquises ainsi que le contrôle final restent à la charge des parents. De plus, malgré l'encadrement, les devoirs surveillés ne sont en aucun cas des cours particuliers et il peut notamment arriver qu'un enfant n'ait pas terminé ses devoirs à son retour à la maison.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant pour 1 à 3 jours durant toute l'année scolaire par le biais de l'application MesDevoirs sur le même portail que pour le restaurant scolaire www.asior.monportail.ch. Une fois inscrit, l'élève est tenu d'être présent. Toute absence doit être justifiée sur l'application mais le montant reste dû. Les parents gèrent le compte de leur enfant par le biais de l'application. Les prestations sont payées en avance.

Offre en accueils parascolaires

L'AJOVAL gère l'accueil parascolaire pour le compte du réseau ASIOR ; pour tous renseignements et inscriptions : <https://junova.ch/enfance/accueil-de-jour/ajoval/#des-lentree-a-lecole-parascolaire>.

UAPE (unité d'accueil pour écoliers)

Les inscriptions pour les différentes UAPE sont gérées par la direction administrative de l'association, via son site internet. Les places sont attribuées selon les disponibilités et le lieu d'enclassement de l'élève. Les contrats sont établis sur la base des revenus des parents.

Des places sont offertes dans les UAPE d'Orbe, Arnex-sur-Orbe, Montcherand et Valeyres-sous-Rances qui accueillent les élèves de la 1 à 8P pendant les périodes scolaires. Durant les vacances, l'UAPE d'Orbe est ouverte.

Accueil en milieu familial parascolaire

Les parents souhaitant placer leur(s) enfant(s) dans une structure en milieu familial (AMF) peuvent les inscrire via le portail d'inscription, disponible à l'adresse suivante :

<https://junova.ch/enfance/accueil-de-jour/ajoval/#des-lentree-a-lecole-parascolaire>.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif donne la possibilité aux écoliers dès la 7P de découvrir et pratiquer différents sports. Les cours de sport scolaire facultatif sont gratuits. Ils ont lieu sur la pause de midi. Les élèves peuvent s'y inscrire, pour 6 mois, en début d'année scolaire, en salle de sport.

Bavois, le 14 août 2025